



Agenda item: 7

General Debate

Statement by:

Tunisia



Projet d'allocation
16^{ème} conférence de la CNUCED

*M. le Président, Mme la Secrétaire générale,
Mesdames et Messieurs les Ministres et Chefs de délégations,*

J'ai l'insigne honneur de prendre la parole au nom de la République Tunisienne à la 16^{ème} conférence de la CNUCED, cette organisation qui s'est engagée, depuis sa création en 1964, en faveur du multilatéralisme, malgré un contexte international difficile marqué par la montée des clivages géopolitiques, l'exacerbation des inégalités et la résurgence des revendications unilatérales et protectionnistes.

La tenue de la CNUCED 16, qui coïncide cette année avec le 80^{ème} anniversaire de l'ONU, constitue un appel renouvelé pour un engagement global en vue de placer le développement durable au cœur de l'agenda international.

Mesdames et Messieurs

Face aux défis liés aux fractures de l'économie mondiale, l'accroissement des tensions commerciales, le creusement des inégalités et le fossé technologique, qui constituent des obstacles majeurs pour le développement, un changement de paradigme s'impose plus que jamais, afin de consolider le système multilatéral, son efficacité et sa capacité à concrétiser les aspirations des peuples au développement.

Pour la Tunisie, ce changement de paradigme passe inévitablement par un recentrage de l'être humain au cœur du processus de développement et un engagement réel aux principes du Droit au développement, proclamé par la Déclaration adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies, le 4 décembre 1986. Ce droit, en vertu duquel tous les peuples peuvent participer et contribuer au développement économique, social, et culturel, consacre un certain nombre de principes tels que l'égalité, la non-discrimination, la participation, la transparence et la répartition équitable des bénéfices du développement.

C'est sur la base de ces principes que la Tunisie plaide en faveur d'une nouvelle gouvernance économique mondiale juste, équitable et concrètement centrée sur le développement, et ce à travers :

1. La refonte du système financier international, pour qu'il soit plus efficace, équitable, inclusif, respectueux de la souveraineté des Etats et propice au développement. Cette refonte passe par la mise en place de mécanismes de financement innovants, tournés vers le développement et reflétant la voix, les besoins et les priorités des pays en développement. Je tiens à rappeler, à cet égard, qu'à l'occasion du « Sommet pour un nouveau pacte financier mondial », organisé en juin 2023 à Paris, S.E.M. le Président de la République Kais Saied a lancé un appel pour établir un véritable partenariat en vue de mettre en place un nouveau système international plus juste, plus équitable et plus humain. Ce système, a-t-il souligné, ne saurait être établi en s'appuyant sur des équilibres et des accords obsolètes qui ont creusé les inégalités entre le Nord et le Sud.

2. La levée des obstacles au financement du développement à travers la révision des conditions des financements, pour qu'ils soient plus accessibles, abordables et alignés sur les besoins nationaux de développement, notamment pour les secteurs vitaux tels que l'agriculture, la santé, l'eau, le numérique et l'énergie.

3. La mise en place de mécanismes globaux permettant une restructuration efficace et viable de la dette, qui pèse lourdement sur les pays en développement et qui constitue une entrave majeure pour l'agenda 2030. En effet, face à l'endettement cumulé et le renchérissement des coûts de service de la dette, les pays en développement sont contraints de sacrifier une partie de leur budget pour payer les services de la dette, au détriment des investissements productifs destinés à l'éducation, la santé, la sécurité alimentaire et énergétique. Ces contraintes auxquelles s'ajoutent les vulnérabilités inhérentes aux multiples crises, et particulièrement la crise climatique, constituent un véritable cercle vicieux compromettant la réalisation des ODD.

4. La promotion des investissements directs étrangers et notamment les investissements innovants à destination des pays en développement, particulièrement dans les domaines des infrastructures technologiques, de la connectivité, de l'innovation et de l'éducation, afin de permettre aux pays en développement de tirer pleinement parti de ces nouveaux leviers de développement.

5. La mise en place d'un cadre international efficace pour accélérer le recouvrement des fonds spoliés, qui demeurent un droit souverain des peuples, mais également une source de financement du développement.

6. La consolidation des mécanismes de la coopération internationale au développement et l'adoption d'une nouvelle charte financière pour l'Afrique, fortement impactée par les changements climatiques sur les plans économiques, financiers et sociaux.

Mesdames et Messieurs

La complexité des défis liés à la recrudescence des obstacles au développement ainsi que les turbulences qui secouent les chaînes de production et d'approvisionnement mondiales nécessitent, plus que jamais, un passage à l'action. Les déclarations exprimant des souhaits et des intentions -aussi bons soient-ils - devraient se concrétiser sous forme d'actions réelles, concertées et bien alignées sur les valeurs de l'égalité, l'équité et l'inclusivité ancrées dans le multilatéralisme. Dans cette perspective, la communauté internationale gagnerait à transformer les multiples sommets internationaux en véritables laboratoires pour la mise en œuvre des mesures conjointes en faveur du développement.

Mesdames et Messieurs,

Je ne peux clôturer mon intervention sans rappeler que pendant qu'on débâte sur le développement, le peuple palestinien est confronté à une destruction à grande échelle, deux ans après un génocide perpétré par une entité occupante ayant provoqué une catastrophe humanitaire sans précédent. A cet égard, la Tunisie appelle la CNUCED et l'ensemble de la communauté internationale à intervenir de manière urgente et substantielle pour mettre en place un plan de soutien et de reconstruction aux territoires palestiniens, et particulièrement à Gaza et remédier à cette crise humanitaire. En outre, la Tunisie réitère son soutien inconditionnel au peuple palestinien pour la récupération de ses droits inaliénables et imprescriptibles et l'établissement de son État pleinement souverain et indépendant sur l'ensemble du territoire palestinien, avec Jérusalem pour capitale.

Dans ce contexte, la Tunisie se dissocie de toute terminologie ou expression qui pourrait être perçue ou interprétée comme une forme de reconnaissance de l'occupation.

Merci pour votre aimable attention